

DÉCLARATION A LA PRESSE

faite par M. Abdelkader BENJELLOUN

MINISTRE DES FINANCES

LE 15 DECEMBRE 1955

Le Bulletin a tenu à reproduire les déclarations faites à la presse par M. Abdelkader Benjelloun, ministre des finances. Leur importance, que chacun de nos lecteurs comprendra, nous a conduit à les placer en tête du présent numéro.

Demande : Monsieur le Ministre, il y a actuellement une certaine émotion, à Casablanca notamment. On parle de blocage des comptes de banque. Je serais heureux de savoir si ces bruits ont quelque fondement ?

Réponse : Ces bruits sont évidemment dénués de tout fondement. Le libre transfert des capitaux entre la France et le Maroc est réglé par des conventions monétaires entre le Trésor français et la Banque d'Etat du Maroc. D'une façon générale, le statut monétaire du Maroc a fait l'objet d'accords entre ce pays et la France et ces accords sont toujours valables.

D. : Beaucoup de gens sont ignorants de toutes ces questions et une certaine incertitude règne d'une part sur le régime transitoire actuel, d'autre part sur les intentions du Gouvernement marocain au sujet de sa politique monétaire et financière.

R. : Je répète qu'il ne saurait être question de prendre des mesures autoritaires et restrictives en ce qui concerne les dépôts en Banque, aux chèques postaux et à la Caisse d'Epargne et d'empêcher les retraits de dépôts ou les transferts à l'extérieur. Absolument rien n'impose de telles mesures étant donné que le système actuel permet sans aucune difficulté pour les banques et sans aucun danger pour la monnaie tous les retraits de dépôts et tous les transferts à l'extérieur. Les banques ont, en effet, des liquidités très grandes et de larges possibilités de réescompte auprès de la Banque d'Etat du Maroc.

D'autre part, le système du compte courant entre le Trésor français et la Banque d'Etat du Maroc permet de transférer en France sans limitation toute somme nécessaire sans que la monnaie marocaine, qui se trouve être le franc, soit affectée.

D. : Les inquiétudes du public semblent porter sur la politique financière du Gouvernement marocain dans un avenir très prochain et sur la situation transitoire actuelle.

R. : Le Ministre des Finances a pleine conscience des besoins de capitaux du Maroc. Il sait que l'un des éléments essentiels du succès de toute bonne politique financière est le maintien de son crédit dans le monde : le vrai Trésor d'une nation moderne est représenté par le crédit c'est-à-dire la confiance inspirée aux étrangers et aux nationaux. Cette confiance est elle-même la résultante d'éléments divers : ressources et possibilités de l'épargne productive, solidité des organismes bancaires publics et privés mais aussi prestige attaché à une politique financière saine.

C'est cet ensemble de ressources matérielles et morales que je veux m'attacher à sauvegarder : le respect des engagements pris, la défense de la monnaie, l'encouragement à la formation et la circulation des capitaux, le maintien des libres relations avec l'extérieur, telles doivent être, dès à présent, les directives de notre politique financière. Cela implique le maintien dans ce pays d'un climat favorable aux investissements.

D. : Je crois que vous avez absolument raison, Monsieur le Ministre, mais ainsi que vous le savez, la politique monétaire et financière n'est pas seule en cause car elle est étroitement liée à la politique générale, économique et sociale du Gouvernement marocain.

R. : J'en suis pleinement conscient. Je crois que le Maroc, pour assurer son développement économique et social, doit avoir une monnaie stable, et pour cela, qu'il doit continuer à être rattaché à la zone franc : ce n'est d'ailleurs pas du tout incompatible avec son indépendance puisque l'Inde le Pakistan et l'Irak sont rattachés eux-mêmes à la zone sterling. Cette question fera d'ailleurs l'objet des négociations qui vont s'ouvrir entre le Maroc et la France.

Je pense également que l'élévation du niveau de vie de la population est liée étroitement à un développement rapide de la production, lequel ne peut être acquis sans des investissements massifs de capitaux extérieurs français et étrangers. Cent mille hommes viennent chaque année accroître le nombre des travailleurs. Seule la venue de capitaux permettant la création d'industries nouvelles peut leur donner les moyens de vivre.

C'est donc notre devoir de faciliter par tous les moyens la venue de capitaux et la création d'industries.

Des mesures maladroites et anti-économiques comme le blocage des dépôts en banques ou une fiscalité qui découragerait la production sont donc inconcevables dans ce pays.